

CESURE
Année universitaire 2023-2024
Dossier de candidature

Dates de dépôt des dossiers :

Période de césure :	Dates limites de dépôt/renvoi des dossiers de césure :	
	Pour les étudiants de l’uB	Pour les candidats Parcoursup ou Mon Master
1 ^{er} semestre 2023-2024 ou année 2023-2024	A partir du 1 ^{er} avril et jusqu’au 30 juin 2023	Jusqu’au 19 juillet 2023 et du 21 au 30 août 2023
2 ^e semestre 2023-2024	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre 2023	

Numéro étudiant	:	
Formation actuelle	:	
NOM	:	
Prénom(s)	:	
Date de naissance	:	
Nationalité	:	
Adresse	:	
Code postal	:	
Commune	:	
Téléphone fixe	:	
Téléphone portable	:	
Adresse électronique	:	@

Pièces à joindre :

- *lettre de motivation détaillant le projet et précisant l’articulation avec la formation en cours ou visée*
- *curriculum vitae*
- *attestation(s) d’avis favorable de la (des) structure(s) d’accueil*
- *attestation d’inscription à l’université de Bourgogne (certificat de scolarité annuel)*

Dates de la période de césure

Formation à laquelle l’étudiant.e souhaite accéder après l’année de césure :

Préciser l’année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant) :

.....

Cette demande ne se substitue pas à la demande d’admission nécessaire pour s’inscrire dans la formation notamment en 1^{re} année de Licence ou de Master.

<p>Avis du Pôle International en cas de projet de césure (année en cours)</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable</p> <p>Si non favorable, autre dispositif proposé</p> <p>A _____, Le</p> <p>Signataire :</p>
<p>Avis de l'équipe pédagogique de la formation de rattachement (année en cours)</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A _____, Le</p> <p>Signataire :</p>
<p>Avis de l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle sera intégré.e l'étudiant.e après la césure</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A _____, Le</p> <p>Signataire :</p>

--	--

PERIODE DE CESURE 2023-2024 - CONTRAT PEDAGOGIQUE

Le présent contrat est établi entre l'étudiant.e, né.e
le, domicilié.e
.....

et l'Université de Bourgogne Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex FRANCE,
représentée par son Président.

Ce contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'étudiant.e est autorisé.e à effectuer
une période de césure pour l'année universitaire 2023-2024 et à réintégrer l'université à son retour.
Les parties s'engagent à respecter les clauses suivantes :

Dates de la période de césure.....

Nature du projet (à préciser dans le résumé ci-après) :

- expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
- engagement de volontariat associatif
- engagement de service civique en France ou à l'étranger qui peut notamment prendre la
forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en
administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est
inscrit
- projet de création d'activité en qualité d' « étudiant-entrepreneur » (pôles Pepite)
- Autres à préciser :

Résumé du projet de césure :

.....
.....
.....
.....

Diplôme dans lequel est inscrit l'étudiant.e pendant la période de césure :

.....

Diplôme dans lequel l'étudiant.e est assuré.e de pouvoir s'inscrire à l'issue de la période de césure :

.....

Gestion administrative et pédagogique :

L'étudiant.e doit obligatoirement prendre une inscription administrative à l'uB (droits d'inscription fixés au taux réduit pour un diplôme national). Il/Elle continue à percevoir une bourse s'il/elle en est bénéficiaire (conditions d'assiduité à préciser par le CROUS).

A l'issue de la césure, l'étudiant.e rédige un rapport sur la période réalisée, consistant notamment en une analyse des compétences et connaissances acquises. Ces acquis seront mentionnés dans le supplément au diplôme et peuvent donner lieu à attribution d'ECTS bonus (acquis en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation).

Partie réservée à la composante

Enseignant.e-référent.e uB pour le suivi :

Nom.....Tél.....Mail.....

Le/la responsable de la formation de rattachement Date et signature :	Le/la responsable de la formation dans laquelle l'étudiant.e sera réintégré.e Date et signature :	L'étudiant.e Date et signature :
--	--	-------------------------------------

Textes de référence sur la césure :

Art. L611-12 , articles D611-13 et suivants du code de l'éducation

Charte relative à la césure adoptée par l'Université de Bourgogne

Modalités de renvoi du dossier :

Les candidats Parcoursup / Mon Master :

Lors de la phase de formulation des candidatures sur Parcoursup ou sur Mon Master, le/la candidat.e exprime sa demande de césure dans son dossier Parcoursup / Mon Master.

L'université ne sera pas informée de cette demande lors de la phase d'examen des dossiers mais seulement une fois que le/la candidat.e aura accepté une proposition d'admission.

Si le/la candidate confirme le souhait d'effectuer une césure, il doit déposer un dossier de césure. Dans les modalités d'inscription qui lui sont communiquées lors de son admission, un lien vers la page Web de la césure est transmis (avec la procédure et le calendrier).

Etape 1 : L'étudiant.e transmet le dossier de candidature et le contrat pédagogique complétés, signés et accompagnés des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Université de Bourgogne
Pôle Formation et Vie Universitaire – Service RGOF
Bureau R05 – Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877
21078 DIJON cedex
tél : 03 80 39 35 62
mail : regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr

Le PFVU se charge de soumettre le dossier à l'avis du Pôle International le cas échéant.

Etape 2 : La scolarité retourne au PFVU le dossier de candidature avec avis des équipes pédagogiques des formations de rattachement et d'accueil, ainsi que le contrat pédagogique signé par toutes les parties en cas d'avis favorable.